



- SEANCE DU 5 JUILLET 2022 -

L'an deux mille vingt-deux le 5 juillet, à 19 heures 00 minutes, le Conseil municipal de la commune de DIE (DROME) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Isabelle BIZOUARD, Maire.

Nombre de Conseillers :

en exercice : 27

présents : 24

votants : 27

n° d'ident. : 22/JUIL/12

Date de convocation du Conseil municipal : 29 juin 2022

PRESENTS : Mmes, MM. BIZOUARD, BERTRAND, TESSERON, SICARD, PERRIER, BELVAUX, FATHI, JOUBERT, Sylvie GIRARD, REBOULET, André GIRARD, AURANGE, CHEVALLIER, GUENO, LLORET, MATHIAS, ROUX, CORROENNE, ANGELIER, TRÉMOLET, MOUCHERON, LAVILLE, ORAND, BECHET.

OBJET : Motion relative au projet

Sublimes routes du Vercors

ABSENTS : Mme DU RETAIL (procuration à M. ANGELIER), Mme GUËNO (procuration à M. SICARD), M. REY (procuration à TRÉMOLET).

Mme Sylvie GIRARD a été élue Secrétaire de séance.

Mme Christine Aurange, conseillère municipale déléguée, expose,

La ville de Die et son équipe municipale a pris connaissance en détail du dossier des **Sublimes Routes du Vercors**. Porté par le Département de la Drôme, il prévoit l'aménagement de 17 lieux remarquables, pour un budget de 22 millions d'euros. Cet aménagement projeté à terme, selon le bureau d'études Follea-Gautier, un flux supplémentaire de 120 000 à 150 000 visiteurs sur l'ensemble des sites.

Suite à ce recueil d'informations, nos interrogations sont les suivantes :

L'attractivité touristique étant déjà importante sur le Diois et le Vercors, est-il nécessaire de multiplier encore des actions de marketing ?

En période estivale, de nombreux itinéraires sont déjà saturés par la hausse de circulation, notamment dès le mois de mai. Motos et camping-cars viennent alors s'ajouter au trafic habituel.

Ces déplacements génèrent de nombreux préjudices :

- Considérant que la hausse des décibels sur un périmètre dépassant largement la simple emprise de la route provoque des nuisances importantes pour les humains et les animaux.
- Considérant que ces nuisances portent une grave atteinte au maintien de la biodiversité.
- Considérant que l'augmentation de la circulation participe à la dégradation de la qualité de l'air, à l'augmentation du CO2 et de notre bilan carbone.
- Considérant que notre consommation d'énergie fossile atteint un point de non-retour.
- Considérant que la densification de la circulation augmente les risques de départ de feux (mégots entre autres).
- Considérant les accidents mortels sur ces routes, ainsi que les problématiques liées à la sécurité.
- Considérant que des moyens doivent être investis pour favoriser les déplacements doux (aménagements cyclables, pédestres, équestres).
- Considérant que, dans notre contexte climatique dégradé par les actions humaines, tout aménagement se doit d'être sobre.
- Considérant que la promotion de parcours automobiles avec QR Code reliant les sites du projet des Sublimes Routes du Vercors ne ferait qu'aggraver la pollution, la circulation, la sur-fréquentation de notre région.
- Considérant que les points précédents, vont à l'encontre d'un tourisme vert, de séjours, riche de rencontres, respectueux des sites et de leurs habitants humains et non-humains.
- Considérant que la ville de Die est au carrefour de différents sites ce qui engendrera un surcroît de la circulation.

L'équipe municipale reconnaît que certains sites ont de réels besoins d'amélioration de leurs aménagements pour répondre à leur utilisation déjà existante et assurer la sécurité et ne remet pas ces projets en question.

L'équipe municipale s'interroge sur la pertinence de ce projet et rappelle que le dernier rapport du GIEC alerte sur l'urgence absolue de prendre de réelles mesures en faveur du climat et de la biodiversité.

Elle rappelle également que le gouvernement français, mis en cause par quatre organisations de protection de l'environnement et de solidarité internationale (*Greenpeace, Oxfam, la Fondation Nicolas Hulot et Notre Affaire à Tous*), a été condamné pour inaction climatique.

Dès sa réélection, le Président de la République a créé un Conseil de défense écologique « *pour garantir que l'ensemble des politiques menées par l'État respectent les objectifs du Gouvernement en matière de protection du climat et de la biodiversité* ».

En conséquence, il est vital de reconsidérer les priorités de développement touristique et économique, afin d'imaginer un modèle plus vertueux et plus respectueux du Vivant, comme l'étudient certains départements.

Ces constats poussent la ville de Die à inviter le Département de la Drôme et le PNRV via sa charte, à reconsidérer le projet des Sublimes Routes du Vercors en prenant très sérieusement en considération les arguments développés dans ce plaidoyer et à ébaucher un projet touristique qui prend en compte le contexte climatique, la perte de la biodiversité et l'épuisement des ressources naturelles.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à la majorité :

19 voix POUR, 1 abstention (Mme PERRIER) et 7 voix CONTRE (Mmes, MM. FATHI, TRÉMOLET, REY, MOUCHERON, LAVILLE, ORAND, BECHET).

Adopte le texte de la motion relative au projet des Sublimes Routes du Vercors, tel que présenté précédemment.

Certifié exécutoire :



Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
LE MAIRE,